

Comment fonctionne notre centre CLEA et comment y accéder ?

Le Centre Lyonnais des Emotions et des Apprentissages (CLEA) pour Enfants et Adolescents est un établissement de santé spécialisé en pédopsychiatrie.

Cet établissement est un **hôpital de jour** (HDJ), c'est-à-dire qu'il ne comporte pas de chambre ni de lit. Il a reçu l'autorisation de l'Agence Régionale de Santé pour des soins ambulatoires, sans limitation d'accès liée au secteur géographique.

Cette modalité d'hospitalisation de jour intervient **lorsque les soins ambulatoires de première ligne ne sont plus considérés comme suffisants** par le patient, sa famille, et les intervenants.

Notre équipe pluridisciplinaire propose des **accompagnements thérapeutiques individuels et groupaux, pour l'enfant et pour ses parents**, dans le cadre d'un **programme de soin que nous construisons ensemble** au préalable.

Concernant les indications, nous nous concentrerons exclusivement pour l'année 2020 sur les situations d'instabilité comportementale dans le cadre d'un diagnostic de **Trouble Déficit de l'Attention avec Hyperactivité (TDA/H)** (ou d'une forte suspicion diagnostique argumentée) et sur **certaines situations de refus scolaire anxieux** (adressage par un **pédopsychiatre obligatoire** dans ce cas), des jeunes de **5 à 15 ans**.

Cette prise en charge doit être considérée comme un complément de soins déjà engagés (qui restent nécessaires, mais parfois mis en pause le temps de l'accompagnement sur l'hôpital de jour). Cet accompagnement est pensé pour une durée déterminée. Cependant, une nouvelle demande et réintégration sont possibles à distance si jugées nécessaires.

Le parcours de soin global de l'enfant, à l'intérieur duquel se positionnent les soins à l'HDJ, continue quant à lui d'être coordonné par le médecin référent extérieur à l'établissement (pédopsychiatre, pédiatre, médecin traitant). Nous demandons d'ailleurs à celui-ci de porter la demande d'admission à CLEA et de remplir pour ceci un questionnaire spécifique (**volet 1 du formulaire de préadmission**).

Des rencontres de préadmission et d'admission sont prévues avec les parents et l'enfant pour valider la nécessité du projet de soin et définir les axes d'accompagnement.

Pour faciliter cette rencontre, nous demanderons également aux parents de remplir l'autre partie du **formulaire de préadmission (volet 2)**, qui servira de base au professionnel vous accueillant.

Sur la page suivante, veuillez trouver les étapes du processus de préadmission sur notre centre :



ETAPE 1 : la demande de prise en charge (par mail)

Le professionnel de santé (médecin, paramédicaux ou psychologues) peut adresser une demande par mail à l'adresse du centre : contact@sbd-clea.fr

Ce premier mail doit inclure une demande argumentée et les **coordonnées des parents** au minimum (adresse mail et numéro de téléphone).

ETAPE 2 : la programmation de la première consultation d'accueil

Si l'indication semble conforme, l'équipe de l'HDJ CLEA envoie une réponse par mail avec :

1. Une (proposition de) **date de première consultation** dans les locaux de l'HDJ
2. Les coordonnées du secrétariat sont mises à disposition de la famille qui peut le contacter pour modification de la date de consultation ou obtenir des précisions : 04 72 94 34 03
3. En pièce jointe :
 - le « **formulaire de pré-admission, volet 1 : médecin référent** »
A compléter obligatoirement par le **médecin référent** de l'enfant (pédopsychiatre, pédiatre, médecin traitant)
 - o Si le médecin référent est celui qui a fait la demande, il reçoit directement le formulaire
 - o Sinon les parents vont voir leur médecin pour qu'il remplisse le formulaire « médecin référent »
 - le « **formulaire de pré-admission, volet 2 : parents** »
A compléter par les parents. Les formulaires peuvent également être retirés au secrétariat en version papier.
4. Nous demandons aux parents de nous faire parvenir le **formulaire V1 et les comptes-rendus** concernant la prise en charge de leur enfant (compte-rendu d'une consultation médicale ou d'une hospitalisation, bilans psychologiques ou paramédicaux déjà réalisés, bulletins scolaires, Gevasco, etc.)
 - Les parents peuvent envoyer directement ces documents à l'adresse contact@sbd-clea.fr en format « .pdf »
 - ...ou apporter des photocopies de ces documents pour le jour de la première consultation à l'hôpital de jour
5. Selon la clarté et la complexité de la demande, un temps d'échange téléphonique (d'environ 1 quart d'heure) peut être exigé entre un médecin appartenant à l'établissement et le médecin référent du soin à l'extérieur.

ETAPE 3 : la (ou les) consultation(s) de préadmission

La consultation d'accueil (1er rdv de 1h) : **la consultation est menée par un professionnel psychologue (psychologue clinicien ou neuropsychologue), sans l'enfant, en présence des parents.**

Elle permet de préciser la demande et les attentes vis-à-vis de l'hôpital de jour, la situation actuelle de l'enfant et de sa famille, son parcours de soin passé et actuel... et de présenter globalement le fonctionnement du centre.

Une seconde consultation sera envisagée ensuite en présence de votre enfant.

Les parents doivent **prévoir 30 min supplémentaires** à la fin de cette deuxième consultation pour répondre à des questionnaires systématiques nous aidant à préciser le tableau actuel.

